



DIVISION DES AFFAIRES POLITIQUES

MANDAT

La Division des Affaires politiques travaille à l'appui, au dialogue politique et à la réconciliation nationale. A ce titre, elle est chargée de conseiller le leadership de la MINUSMA afin de :

- Se coordonner avec les parties maliennes pour appuyer la pleine mise en œuvre l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, conformément au paragraphe 13 de la résolution 2227 (2015) de Conseil de sécurité de l'ONU ;
- User de ses bons offices et de mesures de confiance et d'encouragement aux niveaux national et local pour prévoir, prévenir, atténuer et régler tout conflit, y compris en renforçant les capacités de négociation et en favorisant la participation de la société civile, dont les associations féminines ;
- Créer les conditions pour un dialogue politique pleinement inclusif ;
- Renforcer le rôle de la MINUSMA en tant que facilitateur du processus politique, en apportant une expertise technique pour la mise en œuvre des mesures prévues par l'Accord pour la paix et la réconciliation ;
- Assurer une approche cohérente pour la recherche des solutions à la crise malienne dans le cadre de la stratégie régionale intégrée au Sahel. Ses partenaires sont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, l'Union Européenne, l'Union Africaine, la CEDEAO et les pays de la région (Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Algérie, et Tchad) ;
- Soutenir également la mise en œuvre du processus de Nouakchott sur la sécurité ainsi que les activités du G5 portant également sur la sécurité.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

- Renforcer le cadre de travail avec les Ministères en charge de la Réconciliation, de l'Administration Territoriale, des Affaires Étrangères, de la Communication et de la Jeunesse et la Construction citoyenne, ainsi que les Commissions de l'Assemblée Nationale dans la perspective de la mise en œuvre de l'Accord de Paix issu du processus d'Alger ;
- Favoriser l'appropriation nationale du processus de paix et de réconciliation par divers acteurs de la société malienne tels que les partis politiques, les organisations de jeunes, de femmes, les autorités traditionnelles et religieuses, le secteur privé, les syndicats et autres acteurs.

PARTENAIRES

Le Gouvernement et les institutions du Mali, dont l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle, le Bureau du Vérificateur général et le Médiateur de la République mais également les forces vives de la Nation, à travers les associations de femmes, de jeunes, de médias, les leaders traditionnels et religieux, le secteur privé et les syndicats.

S'y rajoutent également la Commission justice, vérité, et réconciliation, les acteurs sous régionaux, le corps diplomatique et les partenaires de Division des Affaires Politiques au sein de la MINUSMA.